

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

A : Monsieur le directeur général de l'Insee

Objet : mise en place des NCEE pour les enquêtrices et enquêteurs de l'Insee

Conformément à l'engagement ministériel, la contractualisation des enquêtrices et enquêteurs de l'Insee est formellement décrétée à la date du 1^{er} janvier 2013.

La complexité du dossier exigeait une coordination entre le niveau central et les DR ayant à mettre en œuvre sur le terrain ces nouvelles conditions d'emploi.

Pourtant cette mise en place s'accompagne d'une importante désorganisation due aux lacunes de coordination et aux incertitudes touchant à la fois les enquêtrices et enquêteurs mais aussi les agents des bureaux ayant à gérer leurs dossiers, qui vont au-delà de l'acceptable.

Vous vous étiez engagé personnellement dès votre arrivée en faveur d'une prise en compte des « injustices ». Nous demandons en ce sens depuis plus de 6 mois la contractualisation des enquêtrices et enquêteurs en congé maladie. La réponse qui nous a été faite, et continue à nous être faite, est positive. Mais en pratique, les enquêtrices et enquêteurs en maladie, dont pour certains la loi Sauvadet assure une CDIation immédiate, n'ont toujours pas reçu de proposition de contrat.

Nous constatons également une non-application dans les établissements des engagements que vous aviez pris en comité technique le 6 novembre 2012, concernant le suivi du dialogue social en région. En effet, nombre d'établissements régionaux ont refusé de fournir des statistiques sur les contrats et les quotités proposés. Souvent, même une simple liste des enquêtrices et enquêteurs dans le champ concerné par la loi Sauvadet et les NCEE n'a pas été fournie. Ils ont également refusé de traiter de cas particuliers, sous prétexte de la confidentialité des débats. Nous pouvons déjà constater que des enquêtrices et enquêteurs ont été écartés du réseau. Plusieurs enquêtrices et enquêteurs anciens dans le réseau ont vu une charge de travail qui pouvait leur être attribuée, confiée à des enquêtrices et enquêteurs embauchés en 2012...

Nous signalons depuis plusieurs mois des éléments nécessaires à une mise en place avisée par tous les acteurs concernés :

- ✓ Sur le cumul d'emplois ou le cumul emploi retraites : aucune règle ou consigne claire n'a été donnée ni aux enquêtrices ou enquêteurs ni aux établissements régionaux ;
- ✓ Sur les règles concernant le chômage : pas de réponse donnée aux cas qui se posent ;
- ✓ Pas de transparence sur le calcul des quotités antérieures (les DR n'ont même pas eu, pendant longtemps, ces données) ni sur la charge de travail du début 2013 ;
- ✓ Pas de transparence sur les calculs de rémunération et de différentielles.

Or, sollicitée à de nombreuses reprises et une nouvelle fois lors du dernier groupe de travail du 15 janvier, la direction nationale ne répond toujours pas à ces questions, laissant les enquêtrices et enquêteurs dans l'incertitude au moment où elles et ils doivent faire des choix décisifs quant à leur avenir professionnel. Cette incertitude se répercute sur les agents des DR qui doivent organiser la collecte (prix, ménages et RP). Toutes et tous pressentent que cette gestion va conduire à la détérioration des résultats de collecte.

Par ailleurs, pour certain-e-s enquêtrices-teurs, l'absence de réponse aux questions posées pourrait avoir pour conséquence l'absence de signature d'un contrat dans les délais nécessaires pour activer la rémunération mensualisée, voire dans les délais nécessaires pour bénéficier du dispositif NCEE.

Nous vous demandons de réagir rapidement afin que :

- ✓ Les engagements pris soient respectés ;
- ✓ Des décisions rapides soient prises et mises en application concernant les points encore sans réponse.

A Paris le 16 janvier 2013